Chambre de commerce
du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Formulaire d'inscription *un formulaire par participant)*

FOCUS STRATÉGIQUE DU QUÉBEC 2010

L'activité se déroulera en ***français****.*

Jeudi 22 avril 2010
de 8 h à 18 h

Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield
Peel ou McGill

L'information suivante est nécessaire pour que votre inscription soit acceptée.

Numéro de membre * ☐ Non-membre

* Votre numéro de membre est nécessaire pour bénéficier du tarif membre

☐ M. ☐ Mme Prénom..... Nom.....

Fonction..... Entreprise.....

Adresse.....

Ville..... Province.....

Code postal..... Courriel.....

Téléphone..... Télécopieur.....

Comment avez-vous entendu parler de cette activité ?

☐ Courriel ☐ Ami / Collègue ☐ Courrier ☐ Web ☐ Journaux
☐ Sollicitation téléphonique ☐ World Trade Centre Montréal ☐ Autre (précisez).....

Combien d'employés votre entreprise compte-t-elle ?

☐ 1 à 4 ☐ 5 à 19 ☐ 20 à 49
☐ 50 à 249 ☐ 250 à 499 ☐ 500 et plus

COÛT

Membres :	**Non-membres :**
☐ 665 $ + 33,25 $ (TPS) + 52,37 $ (TVQ) = 750,62 $	☐ 886 $ + 44,30 $ (TPS) + 69,77 $ (TVQ) = 1 000,07 $

Paiement

☐ American Express ☐ Diners Club International ☐ MasterCard ☐ Visa ☐ Chèque*

__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __	__ __ __ __		__ __	__ __
Numéro de la carte					Date d'expiration (mm/aa)	

Titulaire de la carte Signature

*Tout achat de 200 $ ou moins doit être acquitté par carte de crédit. Pour achat de plus de 200 $, carte de crédit acceptée ou chèque à l'ordre de la : Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 380, rue St-Antoine Ouest, bureau 6000, Montréal (Québec) H2Y 3X7.

À retourner par télécopieur : 514 871-5971

Pour plus d'information : Nathalie Besner
Coordonnatrice, Événements
514 871-4000, poste 4002
nbesner@ccmm.qc.ca

- La date, l'heure et le lieu de l'actvité peuvent changer sans préavis. Veuillez consulter notre site Web (www.ccmm.qc.ca/activites) avant de vous présenter à une activité.
- Politique d'annulation : les annulations reçues 2 jours ouvrables ou moins avant le début de l'activité ne seront pas remboursées. Toutefois, les substitutions de participant sont acceptées sans frais jusqu'à la tenue de l'activité. Veuillez noter que seuls les avis d'annulation reçus par écrit (télécopieur/courriel) sont acceptés.
- Participant du Québec : le coût de la formation peut constituer une dépense de formation admissible en vertu de la Loi 90 favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.